

Version: Janv. 2024

MAREX SA

CONDITIONS GENERALES

Janvier 2024

Marex SA - Conditions Générales



Table des matières

1	Introduction						
1.1	Application et portée						
1.2	Nos Services	3					
1.3	Instructions						
2	Politique d'exécution						
2.1							
	2.1.1 Classification des clients	6					
	2.1.2 Clients Professionnels	6					
	2.1.3 Contreparties éligibles	6					
2.2	Agrégation						
2.3	Limites des négociations et positions	7					
2.4	Transparence						
3	Systèmes	7					
3.1	Services de Courtage Électronique	7					
3.2	Recueil de Règles						
3.3	Limite de responsabilité						
3.4	Transmission de données						
4	Frais/honoraires						
4.1	Frais						
4.2	Règlement1						
4.3	Commissions ou avantages non monétaires que nous pouvons percevoir, recevoir ou verser	11					
5	Capacité et pouvoir						
5.1	Déclaration	.11					
5.2	Intervention pour le compte de Clients Sous-Jacents						
5.3	Informations						
5.4	Avertissement concernant les risques						
5.5	Nos déclarations et garanties						
	5.5.1 Licences						
	5.5.2 Adéquation et pertinence						
	5.5.3 Conflit d'intérêts						
6	Responsabilité						
7	Indemnité et réclamations						
8	Propriété Intellectuelle						
9	Confidentialité	_					
10	Protection des données						
11	Cession - Illégalité - Intégralité du contrat						
12	Résiliation						
13	Force majeure						
14	Modification						
15	Droit applicable et attribution de compétence						
16	Annexe Définitions	.17					



1 Introduction

1.1 Application et portée

Les présentes conditions générales (ci-après désignées les « Conditions » ou le « Contrat ») ainsi que tous les documents d'accompagnement établissent les conditions du contrat entre vous et nous.

Aux fins du présent Contrat :

- « nous » désigne Marex SA et les sociétés affiliées (filiales et succursales), et
- « vous » ou le « Client » désigne le client

Les présentes Conditions définissent le fondement sur lequel le(s) Prestataire(s) de services Marex SA pertinent(s) vous fournira/fourniront des Services de Courtage et s'appliquent lorsqu'une Société affiliée de Marex SA (filiale ou succursale) vous fournit un Service de Courtage. Vous serez informé par écrit de la Société affiliée de Marex SA pertinente qui assure les Services de Courtage pour votre compte.

Les présentes Conditions créent une relation contractuelle entre vous et nous et sont juridiquement contraignantes.

Les présentes Conditions prendront effet lorsque vous vous engagez auprès de nous après les avoir reçues, et vous serez réputés accepter et consentir aux présentes Conditions tant que nous vous fournirons un Service de Courtage.

Les Conditions vous sont applicables indépendamment du pays où vous vous trouvez dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec vos prescriptions législatives et réglementaires locales.

Des sociétés affiliées Marex SA peuvent exploiter des plateformes de Courtage. Les services de courtage rendus par le biais de la plateforme le sont sous réserve de l'acceptation des règles de la plateforme figurant dans les Recueils de Règles spécifiques. En cas d'incohérence entre les stipulations d'un Recueil de Règles applicable et les présentes Conditions, les conditions du Recueil de Règles l'emportent dans le cas d'un conflit.

Les Sociétés affiliées de Marex SA sont dûment habilitées par l'Autorité des marchés financiers nationale et/ou l'autorité prudentielle nationale compétente dans le pays où elles sont implantées. Il s'agit des sociétés affiliées suivantes :

Société affiliée	Numéro d'immatriculation	Pays d'exercice	Siège social	Autorité de réglementation des marchés financiers	Autorité prudentielle
Marex SA	11478	France	22 Rue des Capucines, 75002 Paris, France	AMF	ACPR
Marex SA - DIFC Branch ¹	F004907	Emirats Arabes Unis	Unit OT 09-32, Central Park Offices, PO Box 507112, DIFC, Dubai, UAE	DFSA	DFSA - ACPR
Marex SA - Lisbon Branch (Sucursal Em Portugal)	399	Portugal	Rua Joshua Benoliel, Edif. Amoreiras Square, Piso 3, Esc 3, 1250-133 Lisboa, Portugal	CMVM	ACPR
Marex SA - Milan Branch	199	Italie	Corso Italia 1, Milan 20100, Italy	CONSOB	ACPR

Nous pouvons modifier cette liste à tout moment.

1.2 Nos Services

Les Services de Courtage que nous vous fournissons en vertu des présentes Conditions sont soumis aux Règlements Applicables de sorte que :

 en cas de conflit entre les présentes Conditions et les Règlements Applicables, ces derniers seront applicables;

Marex SA – Conditions Générales Version : Janv. 2024

3

¹ Marex SA - DIFC Branch est autorisée par la DFSA à fournir les services financiers suivants : (i) Arranger des transactions d'investissement, (ii) Négocier des investissements en tant qu'Agent, et (iii) Négocier des investissements en tant que Principal (sur la seule base de Transaction par Appariement avec Interposition du Compte Propre).



- (ii) aucune clause des présentes Conditions n'exclue ni ne limite une obligation ou une responsabilité que nous pouvons avoir envers vous en vertu des Règlements Applicables ;
- (iii) nous puissions prendre ou omettre de prendre toute mesure que nous considérons nécessaire afin de garantir le respect des Règlements Applicables, et nous ne sommes pas tenus de faire quoi que ce soit qui, selon nous, violerait ce Règlement Applicable;
- (iv) tous les Règlements Applicables et toutes les actions et omissions de notre part afin de respecter les dits Règlements vous seront opposables ;
- (v) les mesures que nous prenons ou omettons de prendre afin de respecter tout Règlement Applicable n'engagent pas notre responsabilité ni celle de l'un de nos administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires ; et
- (vi) vous acceptiez de respecter tous les Règlements Applicables.

Une Société affiliée de Marex SA peut vous dispenser des Services de Courtage à son gré et sous réserve des présentes Conditions.

Les services que nous vous fournissons sont mis à votre disposition conformément au Droit Applicable et sont sous réserve des limites énoncées ci-dessous.

Limites concernant la portée de nos Services de Courtage :

- (i) Les Services de Plateforme de Négociation sont soumis au Recueil de Règles applicable ; en cas de conflit entre les présentes Conditions et le Recueil de Règles applicable, ce dernier l'emporte dans le cas d'un conflit ;
- (ii) Lorsque cela est indiqué dans le Recueil de Règles applicable, vous acceptez que nous exécutions vos ordres sur un OTF d'une Société affiliée de Marex SA sous forme de Transaction par Appariement avec Interposition du Compte Propre, vous nous donnez votre consentement à cet égard, et chaque fois que vous passez un ordre ou soumettez une position de négociation sur un OTF d'une Société affiliée de Marex SA, vous êtes réputé consentir à ce que cet OTF exécute cet ordre ou cette position de négociation sous forme de Transaction par Appariement avec Interposition du Compte Propre;
- (iii) sauf lorsque nous convenons expressément du contraire, nous ne vous donnons aucun conseil en matière d'investissement dans le cadre des présentes Conditions, sauf si nous y sommes autorisés compte tenu de la portée des services d'investissement autorisés par l'intermédiaire de notre agrément;
- (iv) nous n'intervenons pas en tant que dépositaire de vos actifs détenus dans le cadre des Services de Courtage, et les dispositions des articles L312-1 et L322-2 à L322-10 du Code monétaire et Financier (en vertu de la directive 2014/49/UE) et les dispositions de l'APP6 du DFSA COB Rulebook relatifs aux actifs détenus en dépôt ne seront pas applicables ;
- (v) nous ne faisons aucune déclaration quant à l'adéquation d'une transaction (y compris concernant tout ordre passé ou position de négociation soumise à l'égard de ces transactions). Cela signifie qu'il vous incombe d'obtenir les conseils nécessaires afin de déterminer si vous devez conclure une transaction ;
- (vi) il vous incombe d'obtenir tout conseil juridique, comptable, financier ou fiscal nécessaire pour déterminer si un Service de Courtage ou des Instruments Financiers répondent à vos besoins ;
- (vii) les informations qui vous sont communiquées concernant les présentes Conditions ne sont données qu'à titre indicatif et ne constituent nullement un avis financier ou en matière d'investissement quant à la pertinence de la passation d'un ordre, de la soumission d'une position de négociation ou de la conclusion d'une transaction.

1.3 Instructions

Vous pouvez nous communiquer vos instructions de négociation verbalement ou par écrit (y compris par lettre, fax ou par voie électronique). Si vous nous donnez des instructions par écrit, nous devons les recevoir durant



les heures normales de bureau afin que nous ayons suffisamment de temps pour agir en conséquence. La transmission de toute instruction se fait à vos risques et périls. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte subie en raison d'une instruction que nous n'avons pas reçue.

Nous sommes en droit de nous fier à tout ordre que nous pensons recevoir de votre part ou de la part de votre (vos) agent(s) et que nous avons accepté de bonne foi, et de les traiter comme un ordre vous liant. Nous ne saurions être tenus pour responsables s'il s'avère ultérieurement qu'un ordre traité a été donné par erreur ou sans votre autorisation.

Vous convenez que l'acceptation d'une instruction de retrait ou de modification d'une instruction existante est toujours sous réserve que nous recevions l'instruction à temps concernant la mesure appropriée à prendre et sous réserve du Recueil de Règles applicable.

Vous acceptez que toutes les conversations téléphoniques et toute autre communication effectuée par quelque moyen que ce soit, que nous pouvons avoir avec vous (ou un tiers), soient surveillées et enregistrées. Les Sociétés affiliées de Marex SA qui exercent dans le secteur du courtage financier enregistreront toujours les conversations téléphoniques et communications électroniques qui résultent de transactions ou pouvant donner lieu à des transactions sur Instruments Financiers. Les Sociétés affiliées de Marex SA mettra à disposition pendant sept (7) années minimum tous les enregistrements (conversation téléphonique, communication électronique, éléments du traitement de l'instruction du client) relatifs aux instructions du client et à ses transactions financières liées. Une copie de l'enregistrement des communications sera mise à votre disposition sur demande pendant sept (7) années à compter de la date de la communication. Tous les enregistrements et autres dossiers sont et demeurent notre propriété exclusive. Nous pouvons utiliser ces enregistrements en guise de preuve en cas de litige, et vous acceptez que ces enregistrements servent de preuve irréfutable des instructions reçues de votre part.

Nous ne sommes nullement obligés d'accepter une instruction de négociation de votre part ni n'avons besoin de donner des raisons de la refuser et, lorsque nous acceptons une instruction de négociation de votre part, nous chercherons à l'appliquer dès que possible. Nous nous efforcerons de vous aviser rapidement de tout refus de notre part d'exécuter une instruction de négociation. Toutefois, nous déclinons toute responsabilité en cas de pertes, frais, dommages ou dépenses que vous subissez en raison de notre refus de réaliser une transaction ou en raison d'un retard ou d'une évolution des conditions du marché avant l'exécution de la transaction.

Si nous agissons en tant que mandant lors de l'exécution d'une transaction dans un investissement qui n'est pas un produit groupé ou un titre facilement réalisable, le prix unitaire de la transaction est calculé en fonction du prix du marché pour l'investissement alors disponible sur le marché sur lequel ces investissements sont généralement négociés ou, à défaut de prix, au meilleur prix disponible, et toute référence à un prix de marché dans une confirmation est interprétée en conséquence.

2 Politique d'exécution

2.1 Exécution des ordres

Les présentes Conditions intègrent notre Politique en matière d'Exécution et d'Ordre, dans sa version modifiée. La version actuelle de notre Politique d'Exécution est disponible sur notre site Internet. En acceptant les présentes Conditions et en nous donnant des instructions, vous confirmez avoir lu la Politique d'Exécution, l'accepter et y consentir. Nous vous notifierons de toute modification importante apportée à notre Politique d'Exécution. Toutefois, il vous incombe de vérifier toute autre modification de notre Politique d'Exécution publiée de temps à autre sur notre site Internet. Vous êtes réputé accepter la Politique d'Exécution et y consentir dans sa version applicable chaque fois que vous passez un ordre ou soumettez une position de négociation.

Nous pouvons agir sur la base d'un name passing ou d'une exécution par interposition du compte propre. Lorsque nous agissons sur la base d'un name passing, nous n'agissons pas, directement ou indirectement, en tant que mandant de l'exécution d'un Service de Courtage qui vous est fourni, ni ne sommes responsables ni ne garantissons autrement ladite exécution. Lorsque nous agissons ou que notre compensateur agit en tant que mandant, vous reconnaissez, convenez et consentez à ce que nous vous fournissions ou à ce que notre compensateur vous fournisse ce Service de Courtage sur la base d'une exécution par interposition du compte propre.

Les circonstances dans lesquelles une Société affiliée de Marex SA n'exécutera pas d'ordres pour votre compte sont décrites dans la Politique d'Exécution.



Lorsque vous nous donnez une instruction spécifique en vue de l'exécution de votre ordre, la Politique d'Exécution ne s'appliquera pas et la Société affiliée de Marex SA en charge exécutera votre ordre conformément à vos instructions. Vous devez savoir que fournir des instructions particulières à une Société affiliée de Marex SA en vue de l'exécution de votre ordre peut empêcher le Prestataire de Services Marex SA de prendre les mesures que nous avons conçues et mises en œuvre par l'intermédiaire de la Politique d'Exécution afin de parvenir à une meilleure exécution.

2.1.1 Classification des clients

Les Sociétés affiliées de Marex SA n'acceptent que les Clients Professionnels ou les Contreparties Eligibles. Les Sociétés affiliées de Marex SA ne fournissent pas de Services d'Investissement pour les clients non-professionnels ou qui ne sont pas des contreparties éligibles. À ce titre, lorsque vous cherchez à nouer des relations d'affaires avec une Société affiliée de Marex SA afin de bénéficier de Services d'Investissement, nous vous classifions soit comme « Client Professionnel » soit comme « Contrepartie Éligible » selon les informations dont nous disposons. Cette classification vous sera confirmée par écrit et vous devrez nous notifier immédiatement si, à un moment quelconque, vous cessez de relever de cette définition. Il vous appartient de nous notifier de tout changement susceptible d'affecter votre classification.

Vous pouvez demander une classification de client différente. Si vous demandez à être classé comme Contrepartie Éligible et que nous acceptons cette classification, vous perdrez la protection accordée par certaines des règles du règlement MIFID, y compris :

- notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts;
- la restriction sur le paiement ou la réception d'avantages par nos soins ;
- l'obligation pour nous de vous offrir une meilleure exécution de vos ordres ;
- l'obligation d'appliquer des procédures et des dispositions assurant l'exécution rapide et équitable de vos ordres;

Si vous demandez à être classé comme client non professionnel, nous ne serons pas en mesure de traiter avec vous.

Sauf indication contraire qui nous est communiquée par écrit, nous partons du principe qu'il n'existe aucune restriction au type de transaction que nous pouvons conclure avec vous ou aux marchés sur lesquels les transactions peuvent être réalisées.

2.1.2 Clients Professionnels

Lorsque nous traitons avec des Clients Professionnels, nous sommes tenus à des obligations de meilleure exécution.

- Toutes les fois où nous sommes tenus à des obligations contractuelles ou à des obligations d'intermédiaire envers le client et;
- Lorsque nous négocions pour compte propre, lorsque les circonstances démontrent que le client s'appuie légitimement sur nous pour l'exécution de la transaction.

Afin d'écarter toute ambiguïté, les obligations de meilleure exécution s'appliquent lorsque la Société affiliée de Marex SA exécute un ordre en votre nom en qualité d'OTF d'une Société affiliée de Marex SA. La Société affiliée de Marex SA est tenue à une obligation de moyen dans le cadre de la meilleure exécution.

2.1.3 Contreparties éligibles

La Politique d'Exécution ne s'applique pas si vous avez été classé comme Contrepartie Éligible.

2.2 Agrégation

La Politique d'Exécution décrit notre politique de répartition des ordres et assure la répartition équitable des ordres et transactions agrégés, y compris la façon dont le volume et le prix des ordres déterminent les répartitions et le traitement des exécutions partielles.

En général, nous avons pour pratique de ne pas agréger les ordres d'un client avec ceux d'un autre client ni d'agréger des transactions pour son compte propre.

Sous réserve des Règlements Applicables et conformément à notre Politique d'Exécution, des Sociétés



affiliées de Marex SA peuvent combiner votre ordre avec ceux de personnes liées à des Sociétés affiliées de Marex SA et ceux d'autres clients. Pour les Clients Professionnels, lorsque les Sociétés affiliées de Marex SA combinent des ordres sur Instruments Financiers, il doit avoir des raisons valables de penser qu'il sera peu probable que l'agrégation défavorise les clients concernés.

Toutefois, si cela était le cas, nous ne répartirons jamais les négociations liées d'une manière portant préjudice à notre client comme indiqué dans les articles 68 et 69 du Règlement délégué de la Commission du 25.4.2016 modifiant la directive MIFID II et, le cas échéant, dans le Règlement DFSA COB 6.6.2.

2.3 Limites des négociations et positions

Les Règlements Applicables peuvent imposer des limites de position et des contrôles en matière de gestion des positions. S'agissant des Services de Courtage que nous vous fournissons en vertu des présentes Conditions, nous pouvons également définir et vous communiquer les limites en matière de négociation et de position afin d'atténuer et de gérer vos propres risques de contrepartie, de liquidité, opérationnels et autres risques.

Afin de garantir le respect des Règlements Applicables à l'égard des limites de position et des contrôles en matière de gestion des positions, ou à l'égard des limites de négociation ou de position que nous fixons, nous pouvons exiger que vous limitiez, résiliez ou réduisiez les positions que vous pouvez avoir à tout moment, et nous pouvons refuser d'exécuter un ordre, suspendre votre accès à toute Plateforme de Négociation Européenne ou à toute plateforme équivalente dans un pays tiers et/ou à toute Infrastructure, prendre toute mesure pour clore une ou plusieurs transactions, ou prendre toute autre mesure appropriée.

2.4 Transparence

Les Sociétés affiliées de Marex SA ou les Plateformes d'Exécution auxquelles a accès une Société affiliée de Marex SA pour votre compte peuvent être tenus par des obligations réglementaires à l'égard de toute information pré- ou post-négociation relative à l'exécution de transactions. Lorsqu'une Société affiliée de Marex SA exécute un ordre avec ou pour vous, elle peut rendre publique l'information pertinente ou signaler cette information concernant la transaction à une autorité publique ou réglementaire compétente conformément aux Règlements Applicables. Vous acceptez et reconnaissez que Marex SA peut utiliser cette information à ses propres fins commerciales et vous renoncez à toute obligation de confidentialité liée à l'information que nous sommes tenus de divulguer.

3 Systèmes

3.1 Services de Courtage Électronique

Nous mettons à votre disposition les Services de Courtage Électronique que nous avons accepté de vous fournir.

En installant l'un quelconque des Systèmes, en y accédant ou en l'utilisant, vous-même ou par l'intermédiaire de vos traders, employés ou agents, vous acceptez avec nous d'être lié par les présentes Conditions et le Recueil de Règles applicable à l'égard de ce Système.

Nous avons le droit de modifier les stipulations de tout Recueil de Règles à tout moment. Les modifications seront notifiées avant leur date de prise d'effet au moyen d'un Avis publié sur le site Internet applicable ou en vous les transmettant par voie électronique à vos adresses de courriel indiquées, étant précisé que toute modification peut prendre effet immédiatement après vous en avoir informé si, de notre avis raisonnable, cela est nécessaire pour permettre au Système et/ou pour nous permettre de respecter toute exigence législative ou réglementaire applicable, toute convention de marché applicable ou pour faciliter la poursuite de l'exploitation ou de l'utilisation du Système ou de toute partie de celui-ci. Le fait que vous continuiez d'utiliser le Système après réception de cet avis vaut acceptation de la modification que nous avons apportée.

Nous vous accordons par les présentes une licence d'accès et d'utilisation du Système révocable, non exclusive et incessible jusqu'à la résiliation avec effet immédiat des présentes Conditions de la part de l'une ou l'autre des parties, moyennant la remise d'un préavis écrit à l'autre partie conformément aux présentes Conditions et au Recueil de Règles applicable, dans l'unique but (i) de conclure des transactions via le Système; et (ii) de recevoir et transmettre des informations générées par le Système ou mises à disposition sur le Système, y compris les informations visées à la clause 2.4 ci-dessus.



Nous mettons le Système à la disposition des Utilisateurs aux jours et heures que nous pouvons déterminer et notifier aux Utilisateurs à tout moment (y compris dans le Recueil de Règles), et nous exploitons le Système conformément aux présentes Conditions, à tout Recueil de Règles applicable, aux usages du Système/marché et aux conventions applicables et de toute autre manière envisagée par le Système.

Nous exerçons un pouvoir discrétionnaire et avons le contrôle exclusif sur la fonctionnalité, la configuration, l'aspect, le contenu du Système et les Produits pouvant être négociés via le Système, et nous avons le droit de modifier lesdits fonctionnalité, configuration, aspect, contenu du Système et Produits à tout moment, étant précisé que la Société affiliée de Marex SA offrant les Services de Courtage Électronique vous notifiera de toute modification exigeant de modifier le Recueil de Règles.

Nous avons le droit d'interrompre, de bloquer ou d'annuler toute transaction pour des motifs raisonnables et conformément à la législation en vigueur et à la convention de marché applicable, y compris notamment pour les motifs décrits dans le Recueil de Règles, dans toute politique applicable en matière d'erreur de négociation, et en cas d'erreur manifeste, utilisation non autorisée de tout trading algorithmique ou de tout abus ou utilisation abusive du marché ou du Système.

Nous avons le droit avec ou sans notification, de suspendre, limiter ou résilier l'accès de tout Utilisateur au Système ou à une partie du Système, ou de refuser de lui donner accès dans l'éventualité où, sans s'y limiter (i) un Utilisateur n'est pas éligible à cet accès en vertu du Recueil de Règles; ou (ii) nous considérons, de notre avis raisonnable, que cette mesure est nécessaire pour protéger et préserver la sécurité ou l'intégrité du Système, nos droits sur le Système ou d'autres Utilisateurs du Système.

Avant de vous donner accès au Système, vous devez remplir les critères d'éligibilité indiqués dans le Recueil de Règles et respecter toute autre demande raisonnable que nous pouvons avoir relative à l'établissement d'une connectivité ou à l'installation du Système.

Nous ne sommes pas tenus de vérifier si une information communiquée au Système par une personne utilisant vos données d'accès valides a été autorisée par vos soins. Vous serez seul responsable de tous les actes ou omissions de toute personne utilisant le Système grâce à vos moyens d'accès valides, et vous serez lié par toutes les offres et autres ordres et commandes et les transactions qui en résultent.

Il vous incombe de respecter les mesures de sécurité et procédures d'authentification que nous demandons de temps à autre, et de vous assurer que seuls les Utilisateurs ont accès au Système. Vous veillerez à ce que votre accès au Système ne serve pas à une fin inappropriée. Chaque partie doit utiliser un logiciel anti- virus disponible dans le commerce afin de se protéger et de protéger le Système contre les virus.

Vous ne devez pas utiliser le Système ou toute information obtenue grâce à l'utilisation du Système dans l'intention d'éviter de nous régler les commissions, par exemple :

- en utilisant le Système pour repérer une potentielle contrepartie en vue de négocier avec elle directement hors du Système,
- ou en concluant un faible volume de transactions sur le Système dans l'intention spécifique de conclure ultérieurement d'autres transactions identiques avec la même contrepartie hors du Système, dans chaque cas sans faire appel à nous ou à une Société affiliée de Marex SA en tant que courtier).

Nous mettons tout en œuvre afin de garantir ou faire en sorte que :

- (i) le Système soit correctement alimenté, maintenu et exploitable conformément aux présentes Conditions ;
- (ii) vous receviez une assistance raisonnable concernant la familiarisation avec l'exploitation et le fonctionnement du Système, ainsi qu'un accès raisonnable au bureau d'aide y afférent ; et
- (iii) les améliorations ou mises à niveau raisonnablement nécessaires pour l'exploitation ou le fonctionnement efficace du Système soient apportées avec la diligence et le soin raisonnables.

Immédiatement après la résiliation des présentes Conditions conformément à la Clause 12, nous retirons du Système tout ordre en cours et/ou prix que vous avez soumis, à condition que vous acceptiez d'être lié par toute transaction résultant de tout ordre saisi dans le Système avant la résiliation des présentes Conditions.



3.2 Recueil de Règles

Nous avons le droit de modifier les stipulations de tout Recueil de Règles à tout moment. Les modifications seront notifiées avant leur date de prise d'effet au moyen d'un Avis publié sur le site Internet applicable ou en vous les transmettant par voie électronique à vos adresses de courriel indiquées ou éventuellement directement sur l'écran de notre plateforme de courtage électronique, étant précisé que toute modification peut prendre effet immédiatement après vous en avoir informé si, de notre avis raisonnable, cela est nécessaire pour permettre au Système et/ou nous permettre de respecter toute prescription législative ou réglementaire applicable, toute convention de marché applicable ou pour faciliter la poursuite de l'exploitation ou de l'utilisation du Système ou de toute partie de celui-ci. Le fait que vous continuiez d'utiliser le Système après réception de cet avis vaut acceptation de la modification que nous avons apportée.

3.3 Limite de responsabilité

Ni nous, ni aucune Société affiliée de Marex SA, ni nos fournisseurs de logiciels, agents ou sous-traitants ne sommes responsables de :

- (i) la capacité, la fiabilité, la disponibilité, l'exactitude ou l'exécution du Système ou des actes ou omissions d'autres Utilisateurs ;
- (ii) l'opportunité commerciale de tout ordre, révocation (d'un ordre) ou transaction ;
- (iii) la fiabilité ou l'exactitude de toute information communiquée par une partie au contrat concernant tout ordre, révocation ou transaction ;
- (iv) votre capacité, fiabilité ou exécution ou celle de tout autre Utilisateur concernant tout ordre, révocation ou transaction.

3.4 Transmission de données

Si vous recevez de notre part et/ou de la part de nos Sociétés Affiliées, sur quelque support que ce soit, des données tarifaires ou autres informations concernant la tarification (les Données) que vous utilisez à des fins de négociation, réévaluation, réévaluation mark-to-market, ou à toute autre fin similaire, vous recevrez les Données sous réserve des conditions suivantes, quelle que soit votre classification réglementaire :

- (i) nous vous enverrons les Données, à vous et/ou à vos Sociétés Affiliées, ou nous les mettrons à votre disposition ou à celle de vos Sociétés Affiliées selon la ou les méthodes que nous aurons décidées à tout moment ou dont nous aurons convenues avec vous et/ou vos Sociétés Affiliées;
- (ii) vous reconnaissez que les Données ne sont réservées qu'à l'usage des Contreparties Éligibles et des Clients Professionnels et qu'elles ne sont pas destinées aux Clients non professionnels tels que définis par le Règlement de l'AMF;
- (iii) vous vous engagez à garder les Données confidentielles et à ne pas les divulguer ni à en divulguer une partie à quelque personne que ce soit (le terme « personne » inclut notamment toute personne physique, société de personnes, société ou entreprise). Vous pouvez toutefois divulguer les Données à vos dirigeants et employés et aux dirigeants et employés de vos Sociétés Affiliées sous réserve dans chaque cas que (a) les Données soient utilisées à des fins de négociation uniquement, (b) vous les informiez de la nature confidentielle des Données ; et (c) vous veilliez à ce qu'ils respectent les présentes Conditions comme s'ils étaient parties aux présentes ;
- (iv) vous et vos Sociétés Affiliées vous engagez à ne pas utiliser les Données ou permettre ou tolérer leur utilisation à d'autres fins que votre usage en interne ou celui de vos Sociétés Affiliées aux fins de la négociation. Vous vous engagez à ne pas vendre, transférer ou concéder en sous-licence les Données à un tiers ou permettre ou tolérer leur vente, transfert ou concession en sous-licence ;
- (v) vous vous engagez à ne divulguer à personne et veillerez à ce que vos Sociétés Affiliées ne divulguent à aucune personne le fait que nous vous transmettons les Données, à vous et/ou à vos Sociétés Affiliées, sans notre consentement préalable écrit ;



- (vi) vous convenez que les Données nous appartiennent et sont notre propriété intellectuelle, à nous, nos Sociétés Affiliées et/ou leurs concédants de licence respectifs, et vous convenez que vous devez utiliser les Données que nous vous transmettons aux seules fins de la négociation. Si vous souhaitez à tout moment utiliser ces Données à toute autre fin, vous devez nous demander notre consentement exprès et obtenir une autorisation spécifique de notre part;
- (vii) vous reconnaissez que les Données ne sont pas destinées à faire foi ou à être prises en remplacement de l'exercice de tout jugement et qu'elles ne sont pas interprétées ni ne devraient être interprétées comme une offre ou une sollicitation concernant tout instrument financier. Vous reconnaissez en outre que les Données proviennent de sources jugées fiables et peuvent également reposer sur des avis, estimations, projections et extrapolations constituant notre jugement (y compris celui de nos Sociétés Affiliées pertinentes et/ou leurs concédants de licence respectifs);
- (viii) vos obligations découlant du paragraphe (iii) (et celles de vos Sociétés Affiliées) ne s'appliquent pas dans la mesure où les Données doivent être divulguées suite à une assignation, une exigence ou une demande officielle émanant de tout organe ou de toute autorité judiciaire, administratif, législatif ou réglementaire ou auto-réglementaire compétent ;

Nonobstant ce qui précède, les dossiers récapitulatifs des frais de transaction mis à votre disposition dans le cadre des Services de Plateforme de Négociation peuvent être remis à une Autorité de Régulation ou à un Mécanisme de Déclaration Agréé agissant pour notre compte afin de transmettre ces informations à l'Autorité de Réglementation applicable.

4 Frais/honoraires

4.1 Frais

Il vous incombera de régler nos frais, qui seront calculés selon nos taux en vigueur au moment où les frais sont engagés ou qui vous seront notifiés, à l'oral ou par écrit, au moment opportun avant la négociation. Toute modification apportée à ces frais vous sera notifiée au plus tard le jour même de cette modification. Les détails de tous les frais pertinents (y compris les frais d'accès ou d'installation des Services de Courtage Électronique) vous seront notifiés séparément. Sans préjudice de ces obligations, vous consentez dans toute la mesure du possible en vertu du Droit Applicable à une application limitée des obligations d'information détaillée concernant les coûts et frais connexes et vous consentez à ce que nous transmettions vos informations sur cette base.

Sauf convention contraire écrite, il vous incombera de régler les frais de courtage, de compensation, de change, de transfert, d'enregistrement, les droits de timbre et autres impôts et taxes applicables, et tous autres frais, dettes, coûts et dépenses payables dans le cadre des transactions réalisées ou des services fournis par nos soins pour votre compte.

Tous les montants (y compris notamment l'ensemble des honoraires et frais) dont vous êtes redevable sont exigibles sur demande sans compensation, demande reconventionnelle ou déduction.

4.2 Règlement

Sauf accord contraire de notre part, vous êtes responsable de la bonne fin de chaque transaction que nous concluons avec ou pour vous.

Lorsque les règles applicables l'autorisent, nous pouvons effectuer un règlement net avec ou pour vous ou en votre nom.

Notre obligation de régler toute transaction, que nous agissions en tant que mandant ou agent en votre nom, est soumise à la condition que nous ou nos agents recevions au plus tard à la date de règlement exigible tous les documents, instruments financiers ou fonds nécessaires devant être reçus.

Si nous réalisons des transactions pour votre compte, la livraison ou le règlement se fait intégralement à vos risques, sauf si un défaut de livraison ou de paiement résulte de notre négligence, d'une omission volontaire ou d'une fraude de notre part.

Si, à tout moment, nous avons des raisons de croire que vous (ou, si vous agissez pour le compte d'un Client



Sous-Jacent, que votre Client Sous-Jacent) n'êtes pas en mesure de vous acquitter ou ne souhaitez pas vous acquitter des dettes que vous (ou votre Client Sous-Jacent) avez contractées envers nous ou que nous avons pu contracter en votre nom (ou en celui de votre Client Sous-Jacent) ou respecter d'autres obligations découlant des présentes Conditions, nous sommes en droit de prendre (et vous nous autorisez irrévocablement à prendre) toutes les mesures ou l'une des mesures suivantes sans vous avertir :

- vendre des investissements achetés pour votre compte (ou celui de votre Client Sous-Jacent) mais que vous n'avez pas réglés au plus tard le jour de règlement pertinent;
- clore ou diviser des positions ouvertes sur votre compte, y compris à l'égard de votre Client Sous-Jacent, s'il y a lieu. Nous pouvons le faire si, par exemple, des liquidités ou investissements ne vous ont pas été livrés au plus tard le jour de règlement concerné; et
- prendre d'autres mesures (similaires ou non aux mesures susmentionnées) que nous pouvons considérer nécessaires pour satisfaire aux obligations que vous devez respecter en vertu des présentes Conditions ou pour protéger notre position.

4.3 Commissions ou avantages non monétaires que nous pouvons percevoir, recevoir ou verser

Nous pouvons, dans la mesure où les Règlements Applicables le permettent, verser ou percevoir des rémunérations ou commissions ou payer ou recevoir des avantages non monétaires en faveur ou de la part d'intermédiaires nous apportant des affaires, de sociétés associées ou d'autres tiers. Nous vous informerons séparément des arrangements essentiels pris relatifs à ces rémunérations, commissions ou avantages non monétaires (lorsque cette information est exigée par la loi ou un Règlement Applicable), sauf si nous vous avons classé comme Contrepartie Éligible.

5 Capacité et pouvoir

5.1 Déclaration

Vous déclarez et nous garantissez ce qui suit et vous vous engagez auprès de nous, à la date des présentes Conditions et de facon continue :

- à détenir les pleins pouvoirs, ainsi que tous les consentements, licences, autorisations et approbations nécessaires, de conclure les présentes Conditions et nous demander de vous fournir des Services de Courtage, y compris d'exécuter ou d'organiser toute transaction et de vous acquitter de toutes les obligations qui vous incombent découlant des présentes;
- (ii) à disposer des ressources adéquates pour conclure et exécuter la transaction que vous décidez d'entreprendre ;
- (iii) les présentes Conditions et les transactions conclues dans les présentes constituent vos obligations valables et contraignantes et vous sont opposables conformément aux présentes Conditions, sous réserve de la législation en matière de faillite ou autres lois en vigueur ;
- (iv) en concluant les présentes Conditions et les transactions qui en découlent, vous ne violerez pas de lois ou réglementations en vigueur ni de contrat ou règle vous liant ou applicable à l'un de vos actifs ;
- (v) toutes les informations que vous nous avez communiquées sont sincères et exhaustives et nous serons notifiés sans délai des modifications apportées aux informations que vous nous avez transmises;
- (vi) vous veillerez à ce que tous les investissements pertinents et les actes de propriété et/ou formulaires de transfert et/ou paiements pertinents nous soient remis, réglés ou transférés ou à toute personne que nous pouvons désigner dans un délai suffisant au plus tard à la date de règlement contractuel afin de nous permettre de régler la transaction conformément aux exigences du marché;
- (vii) vous utiliserez le Système conformément à toutes les lois, règles et réglementations en vigueur, et aux règles de négociation, aux usages du marché/Système et aux conventions admis ainsi qu'au Recueil de Règles ;



- (viii) chaque transaction que vous concluez repose sur votre propre jugement indépendant et non sur une recommandation ou un avis que nous vous avons fourni ou que le Système vous a fourni ;
- vous (ou, lorsque vous agissez en qualité d'agent pour le compte d'un Client Sous-Jacent, votre Client Sous-Jacent) assumerez l'entière responsabilité du paiement et du recouvrement de tous les impôts, coûts et frais d'enregistrement que vous encourrez ou encourus dans le cadre des Services de Courtage que nous vous fournissons ;
- (x) lorsque vous avez accès à une Plateforme de Négociation Européenne (y compris un OTF d'une des Sociétés affiliées de Marex SA) ou à une plateforme équivalente dans un pays tiers ou à une Infrastructure via notre adhésion, vous reconnaissez comprendre parfaitement et respecter pleinement à tout moment les lois, règles et réglementations qui leur sont applicables, y compris le Recueil de Règles ; et
- (xi) aucun Cas de Manquement à votre égard (ou, lorsque vous agissez en qualité d'agent pour le compte d'un Client Sous-Jacent, à l'égard de votre Client Sous-Jacent) ne s'est produit et ne se poursuit, et aucun cas de manquement ou aucune circonstance ne se produira en raison de la conclusion et de l'exécution d'obligations découlant des présentes Conditions.

5.2 Intervention pour le compte de Clients

Si vous agissez en qualité d'agent pour le compte d'un ou de plusieurs Clients en vertu des présentes Conditions, vous déclarez et nous garantissez ce qui suit et vous vous engagez auprès de nous, à la date des présentes et de façon continue à ce que :

- (i) le(s) Client(s) dispose(nt) des ressources adéquates sur lesquelles vous avez le pouvoir de conclure et de réaliser la transaction que vous décidez d'entreprendre en son (leurs) nom(s);
- (ii) les transactions conclues en vertu des présentes Conditions constituent des obligations valables et contraignantes et sont opposables à votre (vos) Client(s) conformément aux présentes Conditions, sous réserve de la législation en matière de faillite ou autres lois en vigueur ;
- (iii) si vous utilisez les Services de Courtage Électronique au profit et pour le compte de votre (vos) Client(s), vous avez reçu le plein pouvoir de ce(s) Client(s) d'utiliser lesdits Services de Courtage Électronique à son (leur) profit et pour son (leur) compte ;
- (iv) vous n'avez aucune raison de croire que votre (vos) Client(s) ne sera (seront) pas en mesure de satisfaire, ou dans un futur prévisible, ne sera (seront) pas en mesure de satisfaire à des obligations de règlement ou de paiement ou qu'il(s) est (sont) susceptible(s) de devenir insolvable(s);
- (v) vous avez obtenu et enregistré les preuves de l'identité de votre (vos) Client(s) conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (y compris notamment conformément aux règlements en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux) et vous nous avez fourni les identifiants de compte client pour nous permettre de répartir les transactions de manière appropriée.

5.3 Informations

Vous devez nous fournir les informations que nous demandons concernant les présentes Conditions, y compris toutes les informations requises pour respecter tous les Règlements Applicables, notamment l'intégralité des dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de blanchiment des capitaux.

Vous garantissez qu'à votre connaissance, les informations que vous nous fournissez sont exhaustives, exactes et non trompeuses à tout égard important, et vous consentez à nous avertir si ces informations évoluent à tout égard important.

5.4 Avertissement concernant les risques

Lorsque vous décidez de négocier des Instruments Financiers, vous devez tenir compte du risque inhérent à ces produits, et des services et stratégies y afférents. Votre évaluation doit inclure la prise en compte des divers risques potentiels, y compris ceux liés au crédit, au marché, à la liquidité, au taux d'intérêt, à l'insolvabilité, au taux de change, aux passifs éventuels, à la plateforme d'exécution, et aux questions d'ordre



juridique et fiscal.

5.5 Nos déclarations et garanties

5.5.1 Licences

Nous déclarons et garantissons que nous possédons et continuerons de posséder les licences, autorisations, permis, consentements et approbations applicables requis par les autorités de réglementation afin d'exploiter le Système et d'exécuter ses obligations en découlant, et nous déclarons et garantissons détenir ou posséder sous licence tous les Droits de Propriété Intellectuelle sur le Système.

5.5.2 Adéquation et pertinence

Lorsqu'elles vous dispensent des Services de Courtage, dans la mesure où les Sociétés affiliées de Marex SA y sont obligées en vertu des règles fixées par les diverses autorités dans les divers pays où elles exercent leurs activités, les Sociétés affiliées de Marex SA évalueront le caractère approprié du Service de Courtage ou du produit envisagé par rapport à votre situation. En tant que Contrepartie Éligible ou Client Professionnel, vous êtes réputé posséder la connaissance et l'expérience nécessaires pour comprendre les risques inhérents à tout Service de Courtage et/ou produit qui vous est dispensé ou proposé en vertu des présentes Conditions. Par conséquent, les Services de Courtage que nous vous fournissons en vertu des présentes Conditions, y compris tout ensemble de services ou produits, seront réputés être appropriés par rapport à votre situation au moment où nous serons tenus d'évaluer leur caractère approprié.

Sauf accord par écrit, nous ne vous fournirons pas de conseils spécifiques ou de recommandations personnalisées. Vous reconnaissez conclure toute transaction uniquement sur la base de votre propre jugement et ne pas vous être appuyé sur des recherches en investissements ou des conseils que nous vous avons donnés.

Toutefois, si vous demandez expressément à ce que nous vous donnions une recommandation personnalisée à l'égard d'une transaction, vous vous engagez à nous transmettre sur demande toutes les informations concernant vos objectifs d'investissement qui présentent un intérêt par rapport au produit ou à la transaction concerné(e), de façon à nous permettre de vous fournir une recommandation personnelle qui vous convient.

Sur la base de votre classification définie à la clause 2.1.1, nous présumerons que vous comprenez les risques en matière d'investissement et que vous êtes financièrement en mesure d'assumer les risques compatibles avec vos objectifs d'investissement.

5.5.3 Conflit d'intérêts

Nous attirons votre attention sur le fait que lorsque nous concluons ou organisons une transaction (y compris par l'intermédiaire d'un OTF d'une des sociétés affilées de Marex SA) pour votre compte, nous, une société liée ou toute autre personne ayant un lien avec vous peut avoir un intérêt, un lien ou un arrangement important par rapport aux transactions, investissement ou service concernés et vous convenez que nous ne sommes pas obligés de vous le divulguer ni de vous rendre compte de tout bénéfice tiré. Toutefois, nos employés sont tenus de respecter une politique en matière de conflits d'intérêts.

Cela peut arriver lorsque nous concluons ou organisons une transaction pour votre compte et que :

- (i) nous ou l'une de nos sociétés liées pourrions par exemple apparier votre transaction avec celle d'un autre client en agissant pour son compte et pour le vôtre ; ou
- (ii) l'une de nos sociétés liées pourrait agir en tant que mandant pour son compte propre en vous vendant ou en vous achetant l'investissement concerné ;

Conformément aux Règlements Applicables et à notre Politique en matière de Conflits d'Intérêts (disponible sur demande ou sur notre site Internet), nous avons mis en place des dispositions afin de gérer les conflits d'intérêts qui naissent entre nous, ou gérer ceux de notre personnel et de nos clients et entre nos différents clients, et nous garantissons par conséquent que les risques de dommage à vos intérêts seront évités.



6 Responsabilité

Nous ne sommes pas responsables de la perte d'opportunité à cause de laquelle la valeur de votre compte peut avoir augmenté, ni de la baisse de valeur de votre compte en raison de mouvements du marché. Nous ne saurions être tenus pour responsables des conséquences fiscales de toute transaction ni ne serons responsables des charges fiscales en découlant pour quelque motif que ce soit.

Ni nous ni nos administrateurs, dirigeants, employés, mandataires ni aucune autre Société affiliée de Marex SA ne saurions être tenus pour responsables de toute perte ou de tout dommage que vous subissez à la suite ou dans le cadre des services auxquels s'appliquent les présentes Conditions et les stipulations y figurant, sauf si, et uniquement dans la mesure où cette perte ou ce dommage est causé par une négligence grave, ou une omission volontaire ou une fraude ou le non-respect des règles en matière de marché financier et de titres applicables dans les divers pays où nous exerçons nos activités.

Ni nous ni nos administrateurs, dirigeants, employés, mandataires ni aucune autre Société affiliée de Marex SA ne saurions être tenus pour responsables de toute perte découlant d'un acte ou d'une omission d'un mandataire ou d'un tiers réalisant des services en vertu des présentes Conditions, sauf dans la mesure où cette perte est causée par une omission volontaire, une fraude ou une négligence de notre part ou de la part de nos administrateurs, dirigeants, employés, mandataires ou de toute autre Société affiliée de Marex SA lors de la sélection de ces mandataires ou tiers.

Ni nous, ni aucune Société affiliée de Marex SA, ni nos fournisseurs de logiciels, mandataires ou sous-traitants ne saurions être tenus pour responsables envers vous de tout manque à gagner, perte de données, d'affaires ou de clientèle ou de tout dommage ou perte indirect ou consécutif survenant dans le cadre du Système ou des présentes Conditions (dans chaque cas qu'ils découlent d'une négligence grave, d'une violation de contrat, d'une indemnisation ou autre) même si nous avons été informés de la possibilité de ce dommage ou de cette perte.

Afin d'écarter toute ambiguïté, aucune clause des présentes Conditions :

- (i) n'exclura ou ne restreindra une quelconque obligation que nous pouvons avoir envers vous, ni une quelconque responsabilité que nous pouvons encourir à votre égard, relativement à toute infraction de notre part aux règles en matière de marchés financiers et de titres au sein des divers pays où nous exerçons nos activités ; ou
- (ii) n'exclura ou ne restreindra un quelconque devoir ou une quelconque responsabilité que nous pouvons avoir envers vous dans la mesure où la loi l'interdit.

7 Indemnité et réclamations

Vous consentez irrévocablement et inconditionnellement à nous couvrir et à couvrir nos administrateurs, dirigeants, employés, mandataires et toute autre Société affiliée de Marex SA sur demande et à continuer à nous couvrir pleinement et efficacement (que ce soit avant ou après la résiliation des présentes Conditions) contre :

- (i) les réclamations, responsabilités ou dépenses de toute nature que nous pouvons subir en conséquence de nos agissements découlant des présentes Conditions ; et
- (ii) les pertes dont nous pouvons faire l'objet, dans la mesure où ces pertes découlent d'une Procédure ou sont liées à une Procédure, ou reposent sur une Procédure engagée à notre encontre découlant de ou portant sur (a) tout accès, utilisation, ou utilisation abusive du Système de votre part ou de la part de toute personne accédant au Système en utilisant vos données d'accès ; ou (b) votre défaut de régler ou d'exécuter ou de respecter les conditions de toute transaction.

Toutefois, cette indemnité ne s'applique pas à une perte ou une responsabilité dans la mesure où elle découle ou résulte de notre négligence ou omission volontaire, fraude ou de toute contravention de notre part aux Règlements Applicables.

S'agissant des activités menées avec nous, nous disposons de procédures internes pour gérer les réclamations de manière équitable et rapide (disponibles sur demande ou sur notre site Internet). Si vous avez



une réclamation nous concernant vous devez la soumettre en premier lieu à votre interlocuteur représentant votre Société affiliée de Marex SA.

Nous nous efforcerons de résoudre votre réclamation. Toutefois, si vous n'êtes pas satisfait de la réponse (ou si vous préférez ne pas soumettre l'affaire à une personne en particulier), vous pouvez soumettre l'affaire au service Conformité de votre Société affiliée de Marex SA (pour la succursale DIFC : compliance dubai@otcexgroup.com / pour les autres sites : compliance@otcexgroup.com).

8 Propriété Intellectuelle

Tous les Droits de Propriété Intellectuelle relatifs à (a) un Système et (b) des données (y compris notamment des offres, prix et volumes de transactions à l'exclusion des Informations relatives au Participant telles que définies ci-dessous), analyses, recherches ou autres informations auxquelles vous devenez une partie durant la fourniture des Services de Courtage (collectivement les « Informations ») sont notre propriété ou nous sont concédés en licence, et vous consentez à ce que ces Droits de Propriété Intellectuelle demeurent notre Propriété Intellectuelle exclusive et/ou celle de nos concédants de licence (hormis vous-mêmes) et/ou leurs successeurs respectifs durant et après la durée des présentes Conditions.

Vous reconnaissez et convenez que nous sommes autorisés à utiliser, distribuer, concéder en sous-licence, divulguer ou vendre au profit d'une des Sociétés affiliées de Marex SA des données que vous avez fournies (y compris en les soumettant au Système) ainsi que toutes les informations relatives aux prix, volumes et autres informations concernant les transactions du Participant (désignées ensemble les Informations relatives au Participant), et vous nous accordez une licence non exclusive, perpétuelle, cessible, mondiale et gratuite (sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite) à ces fins, étant précisé que, sauf autorisation contraire dans les présentes, nous pouvons divulguer des Informations relatives au Participant de manière agrégée et sans vous identifier directement ou indirectement comme étant la source spécifique de ces informations (étant entendu et convenu que nous pouvons divulguer à toute personne la liste de nos clients (y compris les Utilisateurs de tout Système) (occasionnellement). Sous réserve de la licence susmentionnée, concernant notre relation, vous conservez l'intégralité des droits de propriété et autres droits à l'égard des Informations relatives au Participant.

Vous reconnaissez et convenez que toute Information que vous recevez de notre part ne doit être utilisée qu'à des fins de négociation. Si à tout moment vous souhaitez utiliser ces données à toute autre fin, vous devez nous demander notre consentement exprès et obtenir une autorisation particulière de notre part.

9 Confidentialité

Aux fins de la présente Clause 9, « Informations Confidentielles » désigne toutes les informations non publiques se présentant sous quelque forme que ce soit qu'une partie obtient auprès de l'autre partie lors de l'exécution des présentes Conditions, y compris notamment les traitements, informations ou données financières, données, informations ou documents exclusifs et les présentes Informations, toutes les informations concernant le Système et les honoraires ou commissions que le Participant doit régler dans le cadre des présentes, sauf si ces informations :

- i. étaient déjà dans le domaine public au moment de leur divulgation ou tombent ultérieurement dans le domaine public autrement que par un manquement à une obligation de confidentialité ;
- ii. sont reçues par une partie de la part d'un tiers soumis à aucune obligation de confidentialité à l'égard de ces informations ;
- iii. sont développées indépendamment par la partie qui les reçoit sans recours aux Informations Confidentielles de l'autre partie.

Chaque partie doit garder confidentielle toutes les Informations Confidentielles (telles que définies ci-dessus) de l'autre partie ou des Sociétés Affiliées de l'autre partie pendant la durée des présentes Conditions et pendant toute durée exigée par la loi et/ou le règlement national applicable au destinataire suite à la résiliation des présentes Conditions. Chaque partie peut divulguer des Informations Confidentielles à ses conseillers professionnels mais ne peut les divulguer qu'à ses employés et représentants ainsi qu'aux employés et représentants de ses Sociétés Affiliées ayant besoin de les connaître pour exercer les droits et s'acquitter des obligations découlant des présentes Conditions, et ayant été informés de la nature confidentielle des Informations Confidentielles divulguées. Aucune partie ne divulguera d'Informations Confidentielles à un tiers



sauf dans les cas autorisés dans les présentes Conditions.

Chaque partie peut utiliser ou divulguer des Informations Confidentielles lorsqu'une loi ou un règlement l'exige à condition que cette utilisation ou divulgation soit légale et utile.

10 Protection des données

Le terme Législation sur la Protection des Données désigne :

- (i) la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 Loi informatique et libertés et la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;
- (ii) à compter du 25 mai 2018 inclus, le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE;
- (iii) la loi n°5 sur la protection des données du DIFC de 2020 ; et
- (iv) tout autre Règlement Applicable relatif au Traitement des Données à Caractère Personnel ou ayant un impact sur celui-ci.

Vous reconnaissez que nous pouvons traiter des informations vous concernant (y compris des données à caractère personnel et des données à caractère personnel sensibles) au cours des Services de Courtage que nous vous dispensons en vertu des présentes Conditions. Chaque partie reconnaît que pour l'application de la Législation sur la Protection des Données, elle agit en tant que responsable du traitement des données à caractère personnel et qu'elle détermine, en commun (mais pas conjointement) avec une autre partie, les modalités et finalités du traitement des données à caractère personnel. Chaque partie doit respecter ses obligations découlant de la Législation sur la Protection des Données.

S'agissant de la relation entre les parties, vous nous déclarez veiller à ce l'un de vos administrateurs, employés, dirigeants, mandataires ou clients dont nous traitons les données à caractère personnel en vertu des présentes Conditions ait connaissance de l'utilisation de ces données, et vous consentez à nous dédommager des pertes, frais ou dépenses découlant de tout manquement à cette déclaration.

11 Cession - Illégalité - Intégralité du contrat

Vous ne pouvez céder aucun de vos droits ou obligations découlant des présentes Conditions à une autre personne sans notre consentement préalable écrit. Nous pouvons céder nos droits ou obligations à toute société affilée de Marex SA ou à nos sociétés liées ou à toute personne physique ou morale pouvant acquérir la totalité ou une partie de nos activités ou actifs.

Si une stipulation ou condition du présent Contrat ou d'une partie de celui-ci devient ou est déclarée illégale, nulle ou inexécutoire pour quelque raison que ce soit, cette condition ou stipulation peut être écartée du présent Contrat et est réputée être supprimée des présentes, étant précisé toujours que si cette suppression affecte ou modifie substantiellement le fondement commercial du présent Contrat, nous nous réservons le droit de modifier les stipulations et conditions du présent Contrat d'une manière nécessaire ou souhaitable dans ces circonstances.

Les Parties s'efforcent de remplacer la stipulation illégale par une stipulation légale.

Sauf stipulation contraire des présentes, les présentes Conditions renferment l'intégralité de l'accord et de l'entente des parties concernant son objet et remplace tout accord antérieur entre les parties relatif audit objet. Sauf stipulation contraire des présentes, les présentes Conditions ne peuvent être modifiées ou annulées, sauf accord contraire écrit des parties.

12 Résiliation

Les présentes Conditions peuvent être résiliées à tout moment par l'une ou l'autre des parties sur préavis de quinze (15) jours ouvrés adressé en lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette résiliation ne modifie pas votre obligation de régler les transactions réalisées avant la date de résiliation, et ne porte préjudice à aucun droit ou obligation déjà né.



13 Force majeure

Nous ne sommes pas en violation de nos obligations découlant des présentes Conditions en cas d'inexécution totale ou partielle de nos devoirs et obligations occasionnée par une catastrophe naturelle, un incendie, un acte gouvernemental ou d'État, une guerre, une émeute civile, une insurrection, un embargo, une incapacité à communiquer avec les teneurs de marché pour quelque raison que ce soit, une panne du système informatique de négociation ou de règlement, un empêchement dans l'obtention ou un obstacle à l'obtention des approvisionnements en énergie ou autres approvisionnements, des conflits sociaux de quelque nature que ce soit ou un retard ou défaut de remise ou de paiement par toute banque ou contrepartie ou pour toute autre raison (de nature similaire ou non à l'un des événements précités) dépassant notre contrôle.

14 Modification

Nous pouvons à tout moment, sur remise d'une notification à votre égard, apporter les modifications et ajouts aux présentes Conditions que nous pouvons considérer nécessaires ou souhaitables, y compris celles requises afin de respecter toute loi en vigueur ou les exigences de tout organe gouvernemental ou autre organe de réglementation ou respecter les règles d'une Plateforme de Négociation Européenne ou de toute plateforme équivalente ou Infrastructure dans un pays tiers.

15 Droit applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions sont régies par le droit français et interprétées conformément à celui-ci, et tout litige découlant des présentes Conditions ou liées à celles-ci sont soumises à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris.

16 Annexe Définitions

Société Affiliée désigne, à l'égard d'une partie, les personnes qui contrôlent cette partie, sont contrôlées par cette partie ou sont soumises au même contrôle que cette partie.

Règlements Applicables désigne :

- (i) le Règlement de l'AMF, le Règlement du DFSA ou toute autre Règlement d'une autorité de régulation pertinente à laquelle les parties sont soumises ;
- (ii) les Règles d'un marché pertinent sur lequel nous pouvons exercer des activités pour votre compte ; et
- (iii) toutes autres lois, règles, règlementation et lignes directrices applicables en vigueur (y compris, mais sans s'y limiter, les règles comptables, la règlementation et sanctions applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la règlementation et sanctions applicables en matière de lutte contre la corruption

Services de Courtage désigne les services financiers, de courtage et autres services, y compris les Services de Plateforme de Négociation, que nous pouvons accepter de mettre à votre disposition, actuellement ou ultérieurement, en vertu des présentes Conditions et tout autre service convenu entre nous à tout moment.

Classification du Client a le sens qui lui est donné dans la Clause 2.1.

Services de Courtage Électronique désigne les Services de Courtage et les autorisations liées à ces Services de Courtage, que nous ou l'une de nos Sociétés Affiliées pouvons consentir à mettre à votre disposition, actuellement ou ultérieurement, par des moyens électroniques, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire de services tiers, y compris notamment les divers sites Internet que nous (nousmêmes ou nos Sociétés Affiliées) détenons ou exploitons et les services de maintenance afférents aux équipements fournis en vertu des présentes Conditions.

Plateforme de Négociation Européenne désigne un marché réglementé, un MTF (*multilateral trading facility* système multilatéral de négociation) et/ou un OTF (*organised trading facility*, système organisé de négociation) tels qu'ils sont définis dans la directive MIFID II.



Contrepartie Éligible désigne un client qui est une contrepartie éligible au sens de l'Article D.533-13 du Code monétaire et financier français ou, le cas échéant, qui est une contrepartie de marché au sens du Règlement du DFSA.

Plateforme d'Exécution désigne une Plateforme de Négociation Européenne, un internalisateur systématique, un teneur de marché ou autre apporteur de liquidité tel que défini dans la directive MIFID II.

AMF ou Autorité des Marchés Financiers désigne l'Autorité de Conduite Financière française et tout organe qui la succède.

Règlement de l'AMF désigne le Règlement de l'AMF en vigueur.

DFSA désigne le 'Dubai Financial Services Authority'.

Règlement du DFSA désigne le Règlement du DFSA en vigueur.

DIFC désigne le 'Dubai International Financial Centre'.

Instruments Financiers a le sens qui lui est donné dans le Code monétaire et financier.

Droits de Propriété Intellectuelle désigne l'ensemble des droits sur (i) les marques, marques de service, noms de marque et autres indications d'origine et sur le fonds de commerce y afférent ; (ii) les inventions, brevets, secrets industriels, savoir-faire, processus et systèmes ; (iii) les droits d'auteur et droits sur les bases de données ; et (iv) les autres droits de propriété intellectuelle et droits de propriété similaires dans tout pays, qu'ils soient susceptibles d'inscription ou non.

Transaction par Appariement avec Interposition du Compte Propre désigne toute transaction dans le cadre de laquelle l'opérateur d'un OTF d'une Société affiliée de Marex SA agit en tant qu'intermédiaire entre l'acheteur et le vendeur participant à la transaction de façon à satisfaire aux exigences de l'Article 4(1)(38) de la directive MIFID II.

MIFID II désigne la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés des instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE, ainsi que la législation auxiliaire, les règles et les normes techniques contraignantes.

Système Organisé de Négociation ou OTF (organised trading facility) a le sens donné dans l'Article 4(1)(23) de la directive MIFID II, et les références faites à un OTF d'une Société affiliée de Marex SA dans les présentes Conditions sont des références à un OTF exploité par un Prestataire affiliée de Marex SA.

Client Professionnel désigne un client qui est un client professionnel au sens de l'Article D.533-11 du Code monétaire et financier français ou, le cas échéant, qui est un client professionnel au sens du Règlement du DFSA.

Recueil de Règles désigne le(s) recueil(s) de règles ou le(s) protocole(s) de système applicable(s), y compris tout avis applicable, procédures opérationnelles ou autre information modifiant ou complétant le(s) recueil(s) de règles ou protocole(s) de système applicable(s), pouvant s'appliquer aux Services de Courtage et/ou Services de Courtage Électronique qui vous sont fournis. Le(s) Règlement(s) fait/font partie des arrangements contractuels qui s'appliquent aux Services de Courtage qui vous sont dispensés et est/sont intégré(s) aux présentes Conditions par référence.

Règlement désigne les articles, règles, règlements, procédures, orientations et principes en vigueur.

Sanctions désigne toute loi applicable mettant en œuvre une politique étrangère, une procédure de sécurité, des sanctions, un embargo commercial ou des objectifs de lutte contre le terrorisme, ou des restrictions similaires imposées, administrées ou mises en œuvre de temps à autre par : (i) la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (y compris Her Majesty's Treasury), les Nations Unies (y compris le Conseil de sécurité des Nations Unies), l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique (y compris l'Office of Foreign Assets Control du Département du Trésor des États-Unis, et les Départements d'État ou du Commerce des États-Unis) ou d'autres régimes locaux applicables aux Sociétés Affiliées de Marex SA dans les pays où elles opèrent ; et (ii) toute autorité gouvernementale compétente dans ces juridictions.

Système désigne les diverses plateformes de négociation électronique que nous détenons ou exploitons, y compris en notre qualité d'opérateur d'un OTF, ce qui inclut les divers logiciels, firmware, matériels, claviers



et documents justificatifs exclusifs et de tiers (chaque plateforme de négociation et les éléments qui la composent sont désignés un « Système ») dans le monde entier. Toute référence à « Système » dans les présentes Conditions est réputée renvoyer à tout Système pertinent auquel vous avez obtenu accès en vertu des présentes Conditions.

Conditions désigne les présentes conditions commerciales entre vous et nous, toute lettre de présentation, ajouts, annexes, avis, accords, directives, modifications ou avenants aux présentes, y compris notamment tout Recueil de Règles applicable et tout autre document que nous pouvons vous demander de signer afin de vous fournir nos Services de Courtage ou vous donner accès au Système.

Société affiliée de Marex SA désigne toute société affiliée de Marex SA (filiales et succursales) dont les données figurent à la Clause 1.1 ou toute autre société qui vous est indiquée à tout moment.

Services de Plateforme de Négociation désigne les services que nous vous fournissons en qualité d'opérateur d'un OTF, y compris l'accès à tout Système, que nous pouvons dès à présent ou ultérieurement, consentir à mettre à votre disposition en vertu des présentes Conditions.

Client Sous-Jacent désigne, lorsque vous agissez en qualité de gestionnaire d'investissements, de conseiller en investissement ou en qualité de mandataire pour le compte d'un fonds ou d'un client sous-jacent dont l'identité nous a été communiquée, ce fonds ou ce client sous-jacent.

Utilisateurs désigne les utilisateurs autorisés du Système conformément au Recueil de Règles, vous inclus.